

DEPARTEMENT
DES
BOUCHES-DU-RHONE

LIBERTE - EGALITE – FRATERNITE

ARRONDISSEMENT
D'ARLES

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
TERRE DE PROVENCE

N° 81/2020

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

**OBJET : Désignation des
représentants Syndicat
Mixte du Vigueirat et
de la Vallée des Baux**

SEANCE DU 23 JUILLET 2020

L'an deux mil vingt, vingt-trois juillet,

Le Conseil de Communauté d'Agglomération TERRE DE PROVENCE, dûment convoqué s'est réuni à Eyragues.

Date de convocation du Conseil de Communauté : 17 juillet 2020.

PRÉSENTS :

Pour la Commune de BARBENTANE : DAUDET Jean-Christophe, BIANCONE Edith, BLANC Michel.

Pour la Commune de CABANNES : CHEILAN François.

Pour la Commune de CHATEAURENARD : MARTEL Marcel, PONCHON Solange, CHAUVET Eric, DARASSE Adelaïde, MARTIN Pierre-Hubert, ANZALONE Marie-Laurence, LUCIANI-RIPETTI Marina, SALZE Annie, DIET-PENCHINAT Sylvie.

Pour la Commune d'EYRAGUES : GILLES Max, POURTIER Yvette, DELABRE Eric.

Pour la Commune de GRAVESON : PECOUT Michel, CORNILLE Annie, DI FELICE Jean-Marc.

Pour la Commune de MAILLANE : LECOFFRE Eric, MARÈS Frédérique.

Pour la Commune de MOLLEGES : CHABAUD Corinne, MARCON Patrick.

Pour la Commune de NOVES : JULLIEN Georges, LANDREAU Edith, FERRIER Pierre, REY Christian.

Pour la Commune d'ORGON : PORTAL Serge, YTIER CLARETON Angélique.

Pour la Commune de PLAN d'ORGON : LEPIAN Jean-Louis, COUDERC-VALLET Jocelyne.

Pour la Commune de ROGNONAS : PICARDA Yves, MONDET Cécile, ALIZARD Dominique.

Pour la Commune de VERQUIERES : MARTIN-TEISSERE Jean-Marc.

ABSENTS AYANT DONNÉ POUVOIR :

Pour la Commune de CHATEAURENARD : SEISSON Jean-Pierre (absent ayant donné pouvoir à PONCHON Solange), AMIEL Cyril (absent ayant donné pouvoir à LUCIANI-RIPETTI Marina), REYNES Bernard (absent ayant donné à pouvoir à DIET-PENCHINAT Sylvie).

ABSENTS EXCUSÉS :

Pour la Commune de CABANNES : GIRARD Nathalie, ONTIVEROS Christian.

Pour la Commune de SAINT- ANDIOL : ROBERT Daniel, CHABAS Sylvie.

Mme la Présidente expose que depuis le 1er janvier 2018, la gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations (GEMAPI) est devenue une compétence obligatoire de Terre de Provence.

En conséquence, la communauté est substituée de plein droit depuis ces communes au sein des syndicats dont elles étaient membres pour l'exercice de cette compétence GEMAPI.

La communauté d'agglomération Terre de Provence est ainsi membre du Syndicat Mixte du Vigueirat et de la Vallée des Baux au sein duquel elle dispose d'un représentant titulaire (qui disposera de trois voix) et d'un représentant suppléant.

Après avoir pris connaissance de ces éléments, le conseil communautaire :

- désigne Monsieur Yves PICARDA représentant titulaire de la communauté d'agglomération au Syndicat Mixte du Vigueirat et de la Vallée des Baux,
- désigne Monsieur Max GILLES représentant suppléant de la communauté d'agglomération au Syndicat Mixte du Vigueirat et de la Vallée des Baux,

Votes pour : 38

Votes contre : 0

Abstentions : 0

Ainsi fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

Fait à Eyragues, le 23 juillet 2020,

Pour Extrait Conforme,
La Présidente,
Corinne CHABAUD

